

Conditions à prendre en compte pour vos propositions en tant qu'expert en musiques actuelles :

1. Le projet proposé doit concerner un artiste ou un groupe professionnel dont le porteur/leader du projet et la majorité des membres sont majeurs et résident sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Le groupe ne doit pas être encadré (booking, management, label) par une structure subventionnée (voir liste en annexe). Il peut toutefois être encadré par une structure non subventionnée.
3. Pas d'auto-programmation / d'implication personnelle ou professionnelle de l'expert et/ou de sa structure dans le projet proposé
4. Le groupe doit présenter une actualité (sortie, dates, moment marquant pour le groupe, projet particulier, nouveauté, ...) et être prêt à la diffusion au moment de sa programmation à ProPulse.
5. Le répertoire doit être majoritairement original (textes et compositions), même s'il y a réarrangement des morceaux repris.
6. Le groupe a, selon vous, un potentiel de diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.